

Dispositions générales

écoconso est une asbl active dans le secteur de l'environnement et de la santé. À ce titre, elle assure notamment des prestations de service : formations, animations, conférences, activités de consultance, diagnostics, accompagnements, etc. Ces prestations sont réalisées conformément à un programme préétabli dans l'offre de service qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques mis en œuvre ainsi que les modalités des prestations.

Le demandeur d'une prestation, ci-après dénommé « le client », s'engage à accueillir le prestataire selon les conditions précisées dans l'offre et à mettre à sa disposition : un local adapté et aménagé selon les besoins, du matériel de projection (projecteur, écran) et / ou d'animation (tableau), sauf arrangement contraire convenu par écrit.

Champ d'application

Les conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de service proposées par écoconso après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposés.

Aucune dérogation aux présentes conditions générales ne sera admise sans confirmation écrite et conjointe des parties.

Langue de prestation

écoconso preste des services uniquement en langue française, sauf disposition contraire expressément convenue d'avance et par écrit entre les parties.

Prix

Le prix inclut la fourniture de la prestation ainsi que les frais de déplacements et les éventuels coûts liés à la fourniture de matériel et de matières premières. Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande.

La liste des prix des formations figure sur notre site Internet; elle peut être communiquée sur demande.

Dans le cadre d'accompagnements, selon la nature des prestations, deux tarifs sont applicables : tarif forfaitaire pour les modules de formation ; tarif horaire pour les prestations relevant du diagnostic et du suivi (consultance). Un devis estimatif peut-être établi sur demande.

Frais de déplacement

Les frais de déplacement du prestataire, entre le siège d'écoconso à Namur et le lieu de la prestation, sont à la charge du client. Le montant de ces frais est renseigné sur www.ecoconso.be/fr/content/des-animations-conferences.

Facturation

La facture est envoyée à l'issue des prestations. Le paiement doit être reçu au plus tard trente jours à compter de la date de facturation. Cette date limite figure sur la facture.

Pour les prestations se déroulant sur 2 années civiles, une facture et une attestation intermédiaires sont adressées au client au 31 décembre pour clôture de l'exercice comptable de l'année concernée. La facture est exprimée en Euro.

écoconso est assujéti partiel à la TVA. Les prestations de formation ne sont pas soumises à la TVA. Les autres prestations (accompagnement, diagnostic, consultance) sont soumises à un taux de TVA de 21%.

Durée et validité de l'offre

La validité de l'offre de service émise par écoconso est de trente jours à compter de la date figurant dans l'offre et sous réserve de disponibilité du prestataire lors de la confirmation par le client.

Modification - Annulation ou report de la prestation

Toute annulation ou demande de report, tant par écoconso que par le client, doit être signalée le plus tôt possible par téléphone et confirmée par écrit.

En cas d'annulation par écoconso, pour quelque cause que ce soit (indisponibilité du prestataire pour cause de maladie, conflits sociaux, conditions météorologiques, nombre insuffisant de participants, etc.), la prestation est reportée à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au client. Si aucun report n'est possible, la prestation est annulée, sans dédommagement ni pénalité due de part et d'autre.

En cas d'annulation ou de report par le client, les conditions sont les suivantes :

Report

- Le report d'une intervention ne pourra être demandé qu'une seule fois. écoconso se réserve le droit d'annuler une prestation qui serait reportée plus d'une fois.

- Une demande de report intervenant avant la date de prestation prévue n'entraîne aucun frais pour le client.
- Une demande de report intervenant le jour même de la prestation entraîne une indemnité de 50% du montant de la prestation, hors frais de déplacement.
- Une demande de report intervenant sur le lieu ou le trajet de la prestation entraîne une indemnité de 100% du montant de la prestation, y compris les frais de déplacement.

Annulation

- Une annulation intervenant plus de cinq jours ouvrables avant la date prévue de prestation n'entraîne aucun frais pour le client.
- Une annulation intervenant entre cinq jours ouvrables avant la date prévue et la veille de la prestation entraîne une indemnité de 50% du montant de la prestation, hors frais de déplacement.
- Dans le cas d'une annulation le jour même sur le lieu ou le trajet de la prestation, écoconso facturera au client une indemnité d'annulation égale à 100% du montant de la session, y compris les frais de déplacement.

La mobilisation du public ou des participants relève de la responsabilité du client. Le manque de participants ne donne droit à aucune réduction du montant dû. Toute prestation commencée est due intégralement.

Conditions spécifiques aux prestations en ligne

Les prestations en ligne se font soit avec la plateforme fournie par écoconso, soit avec celle du client. Dans le premier cas, écoconso fournit à l'avance un lien de connexion pour accéder à la réunion afin que le client puisse l'utiliser dans ses invitations.

Dans le deuxième cas, écoconso doit pouvoir utiliser la plateforme fournie par le client de façon à assurer la prestation dans de bonnes conditions techniques (logiciel accessible, compatible Windows, création d'un compte...) et pédagogiques (accès au partage d'écran, au rôle d'animateur etc.). Si l'utilisation de la plateforme demande un travail de préparation spécifique, cela sera éventuellement répercuté dans l'offre de service après consultation du client.

Enregistrement

La prestation peut être enregistrée aux conditions suivantes :

- Rediffusion à des fins de « rattrapage » uniquement. Pas de montage ou d'utilisation dans un autre cadre : autre formation, publicité, reportage...
- Accès limité aux membres de l'organisme ayant demandé la prestation. Par exemple son personnel ou les personnes qui étaient inscrites pour le direct. Il n'est pas autorisé de proposer la rediffusion en-dehors de ce cercle (par exemple à toutes les locales d'une organisation, publiquement sur sa page facebook etc.) ;
- Disponibilité limitée à 1 mois à partir du jour de la prestation en direct.

Le client se charge du respect de la vie privée et prévient lui-même les participant.e.s de l'enregistrement de la session le cas échéant.

Propriété intellectuelle

Les contenus (ci-après dénommés « œuvre ») conçus, utilisés et diffusés par écoconso (documents et supports, papier et informatiques) sont mis à disposition sous un [contrat de licence Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/), sauf mention contraire.

En conséquence, chacun est autorisé à partager, c'est à dire reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre d'écoconso, selon les conditions suivantes :

- Attribution — obligation d'attribuer l'œuvre à écoconso d'une manière qui ne suggère pas qu'écoconso soutient l'utilisateur ou approuve son utilisation de l'œuvre. Seront clairement et intégralement cités : la source (brochure, fiche-conseil, article, site internet, etc.), de façon à être traçable, et le nom d'écoconso, identifié par son logo.
- Pas d'utilisation à des fins commerciales
- Pas de travaux dérivés — interdiction de modifier, de transformer ou d'adapter l'œuvre.

Ces dispositions ne s'appliquent pas au support de présentation qui peut être fourni après la prestation, mais qui ne peut en aucun cas être diffusé à d'autres personnes que celles ayant participé à la prestation.

Acceptation des conditions générales

Le recours aux prestations d'écoconso implique l'acceptation totale des présentes conditions générales.

Résolution des litiges

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit belge. Tout différend n'ayant pu trouver une issue amiable sera porté devant les tribunaux compétents de Namur.